

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document réglementaire qui définit les règles de constructions sur l'ensemble de la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme c'est quoi ?

- › Le PLU, document réglementaire définit les règles de constructions (hauteur, forme, recul,...) sur l'ensemble de la commune. Il fixe des règles (dans un règlement) selon des zones urbaines, à urbaniser, naturelles ou agricoles identifiées au plan de zonage.



Le PLU fixe les orientations de développement et d'aménagement à court, moyen, long terme de la commune.

- › [Accédez au PLU en vigueur sur la commune](#)

Les évolutions du PLU

Le territoire communal, les textes réglementaires, les besoins des habitants etc... tous évoluent, changent, entraînant des évolutions du PLU et des pièces qui le composent.

Selon les évolutions du projet communal, plusieurs procédures peuvent être utilisées pour modifier les documents après son approbation par le conseil communal.

- › la révision générale
- › la révision allégée
- › la modification
- › la modification simplifiée

- › [Les procédures en cours](#)

S'informer, se renseigner :

- › [Les parcelles cadastrales](#)

- › [Accéder à l'information géographique de référence](#)
- › [Accéder aux informations sur les données de la politique de la ville et des quartiers prioritaires](#)
- › [La politique de logements sur l'agglomération d'Annemasse](#)
- › [Le plan de prévention des risques naturels sur la commune d'Annemasse](#)





Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser